

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 8 décembre 2023 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2023.

2. Achat porte extérieure poste de Philippeville – Budget extraordinaire – Approbation Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'achat d'une porte en aluminium pour le local Karcher du poste de Philippeville à l'entreprise ayant remis l'offre la plus avantageuse, à savoir Menuiserie Fayt, à 5600 Philippeville pour le montant de l'offre de € 3.770,78 TVAC ; De régler cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 3513/723-60.

3. Achat joystick pour élévateur Vresse– Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande d'un joystick à la société Fire Technics, à 8400 Oostende, d'un montant de € 3.366,22 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023 article 351/127-02.

4. MP Achat 57 TIB feu - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 57 TIB feu" à Sioen SA, à 8850 Ardoie pour le montant d'offre contrôlé de € 64.762,83, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

5. MP Achat 184 pagers et accessoires - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 184 pagers et accessoires" à la société ABIOM COMMUNICATION SYSTEMS BVBA, à 9100 Sint-Niklaas pour le montant d'offre contrôlé de € 48.775,17, 21 % TVA comprise. ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

6. MP Achat chargeurs, mini PC serveurs, licences - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché « Achat chargeurs, mini PC serveurs, licences » aux soumissionnaires ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit : * Lot 1 (5 mini PC serveurs pour caserne): OPENIT SRL, à 5000 Namur pour le montant d'offre contrôlé de € 3.117,79, 21 % TVA comprise ; * Lot 2 (10 chargeurs pour tablettes ambulance et pompier): COMPUTIC, à 5620 Florennes pour le montant d'offre contrôlé de € 349,93, 21 % TVA comprise ; * Lot 3 (3 licences de VMware Workstation pro): COMPUTIC, à 5620 Florennes pour le montant d'offre contrôlé de € 671,55, 21 % TVA comprise ; * Lot 4 (5 chargeurs USB-C 90W): ECO LOGIC SA (BDE GROUP), à 1402 Nivelles pour le montant d'offre contrôlé de € 108,90, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement, d'un montant total de 4.248,49 €, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

7. Formation pompiers NB01 – Budget ordinaire – Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'offre de formation de base NB01 de l'IPFH à 7050 JURBISE, pour un montant de € 8.506,24 TVAC pour 4 agents ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/123-17.

8. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A23-11324, le contact patient étant établi.

9. Litige pompiers volontaires - Estimation arriérés de salaire en disponibilité

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le Comptable spécial à payer les intérêts dus sur les pécules de vacances aux agents de Ciney, soit un montant total de 2.138,07 € ; De transmettre les relevés des montants dus pour les périodes de disponibilité à l'avocat de la zone.

10. Recrutement ouvrier - Désignation jury

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner les membres du jury pour le recrutement d'un ouvrier polyvalent ; De fixer comme suit les règles de pondération des épreuves : épreuve écrite : 50%, épreuve orale : 50 %.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

